|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Centre d’information et de documentation citoyennes**  ***Connaissances, aptitudes et outils pour agir !*** |  | **Citizens’ information and documentation center**  ***Knowledge, skills and tools for action!*** |

**LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE DU BURKINA FASO**

**Présentation synthétique et analyse critique du contenu**

**Plan**

**Introduction**

1. **Présentation de la PSN**
2. *Contexte général*
3. *Vision et Objectifs*
4. *Le cadre opérationnel de mise en œuvre de la PSN*
5. **Analyse critique de la PSN**
6. *Points forts*
7. *Faibles*
8. *Recommandations*

**Conclusion**

**Introduction**

L’élaboration d’une Politique de Sécurité Nationale (PSN) au Burkina Faso est une nécessité et une exigence, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire depuis avril 2015, marquée par des attaques terroristes et des conflits communautaires provoquant des déplacements massifs de populations à l’intérieure du pays et une crise humanitaire. Ces événements mettent en lumière les vulnérabilités structurelles et les lacunes dans l'organisation et les capacités de la nation. Afin de répondre à ces défis et en application des recommandations du Forum national sur la sécurité qui s’est tenu à Ouagadougou du 24 au26 octobre 2017, le gouvernement a décidé de mettre en place une commission pluridisciplinaire d’élaboration de la Politique nationale de défense et de sécurité (CE- PONADS) par le décret N°2018-1161 du 19 décembre 2018 et l’arrêté N°2019-0377 du 14 mai 2019, le gouvernement a mis en place une commission pour élaborer cette politique, prenant en compte le contexte actuel et soulignant l'importance d'une approche holistique qui intègre la sécurité humaine en plus de la sécurité de l'État.

Cependant, l’option d’élaborer une PSN en lieu et place d’une Politique de défense et de sécurité telle qu’initialement prescrite par le décret ci-dessus cité, trouve sa justification dans les exigences du nouveau contexte auquel, le monde entier est confronté. Un contexte qui souligne l’importance de l’approche holistique comme fondement d’une gouvernance sécuritaire efficace et satisfaisante, qui met un accent sur la sécurité humaine, complémentaire de la sécurité de l’Etat.

La PSN représente la formalisation de la vision d'un État concernant ses grandes orientations en matière de sécurité nationale. Elle établit une stratégie globale et des objectifs à atteindre pour la réaliser, servant ainsi de référence pour l'action de l'État et de ses organes dans la gestion de la sécurité nationale. Elle guide également l'élaboration d'autres documents tels que la stratégie de sécurité nationale et les plans spécifiques. Cette nouvelle approche de la sécurité nationale se base sur une combinaison d'instruments politiques, stratégiques et opérationnels pour apporter des réponses structurées et opérationnelles aux diverses problématiques de sécurité nationale.

La PSN adopté en avril 2023, est ainsi divisée en six (06) parties qui traitent des valeurs fondamentales et de la vision de la Nation, des intérêts nationaux, de l'analyse du contexte stratégique, du diagnostic des menaces et vulnérabilités, de la vision et des objectifs stratégiques, ainsi que du cadre institutionnel et opérationnel pour sa mise en œuvre. Cette politique devient alors le référentiel stratégique central qui guide l'ensemble des politiques et stratégies sécuritaires du pays, et, la boussole pour tous les acteurs impliqués dans le domaine de la sécurité.

Il est connu de tous que l’approche participative et inclusive dans le processus d’élaboration, d’adoption et de mise en œuvre des politiques publiques (sécuritaires), facilite leurs appropriations et leurs adaptations aux besoins réels des populations. Mais la mise en œuvre de politiques publiques sécuritaires appropriées et adaptées aux besoins spécifiques des populations, reste un défi du fait de l’implication limitée des acteurs non étatiques la sécurité au Burkina Faso. C’est pourquoi, le Cidoc, association de droit burkinabè contribue à renforcer la participation citoyenne à la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité à travers la production d’outils et de connaissances afin d’éclairer les acteurs du domaine de la sécurité. La présente analyse est donc la modeste contribution du Cidoc à la diffusion de la PSN mais peut être vue comme un document d’interpellation des décideurs sur les manques à gagner pour sa mise en œuvre réussie.

1. **Eléments de contenu de la PSN**
2. *Contexte général*

Le contexte stratégique mondial du 21ème siècle est caractérisé par des dynamiques géopolitiques et géostratégiques de plus en plus complexes et en constantes mutations. Les exigences stratégiques de la sécurité nationale imposent au Burkina Faso de faire une lecture et une appréciation autonomes du contexte stratégique international, régional et national. Cette exigence d’autonomie stratégique affirme la marque de souveraineté du Burkina Faso, et fonde la pertinence de ses choix stratégiques. Elle lui assure la capacité d’orienter de manière lucide la recherche de ses équilibres stratégiques et d’accroître l’intelligence collective nationale pour assumer son destin et la réalisation de sa vision du futur souhaité.

L’analyse du contexte stratégique international, régional et national permet au Burkina Faso d’avoir une claire compréhension du monde et de ses perspectives d’évolution, d’appréhender les facteurs et les éléments de l’environnement qui ont un impact direct ou indirect sur la sécurité nationale, d’en comprendre les dynamiques, les interactions, les tendances lourdes et leurs implications, afin d’éclairer ses choix en cohérence avec ses intérêts nationaux.

C’est ainsi qu’il a élaboré et adopté la PSN dont la mise en œuvre réussie est assujettie à l’élaboration et l’adoption d’autres documents tels la Stratégie de sécurité nationales et politiques sectorielles sécuritaires. Quels sont donc la vision et les objectifs de cette PSN ?

1. *Vision et Objectifs*

La vision de la PSN est de : « *Faire du Burkina Faso à l’horizon 2050, une nation paisible, stable, unie et prospère, qui garantit une protection optimale de ses intérêts fondamentaux, assure la sécurité de ses institutions et promeut la sécurité humaine de ses citoyens* ».

De cette vision, on déduit que la PSN a pour finalité de fédérer en un continuum dynamique global, des secteurs de la défense, de la sécurité intérieure, de la diplomatie, de la justice, de l’économie, de l’environnement, de la santé, de l’alimentation, de l’éducation, de la culture et des autres secteurs du développement. L’approche holistique de la PSN souligne également l’intime corrélation entre sécurité et développement avec des exigences à trois niveaux :

* **Un Etat stable qui assume pleinement ses obligations régaliennes** : ce qui implique de l’Etat soit capable d’affirmer sa souveraineté, d’assurer sa légitimité et la protection de son territoire, de ses citoyens et de promotion de sa prospérité;
* **Une sécurité humaine satisfaisante pour les générations présentes et futures** : la PSN du Burkina Faso intègre l’exigence de procurer au peuple burkinabè, une sécurité humaine qui couvre sa sécurité physique individuelle et collective, la sécurité de ses biens matériels et immatériels, sa sécurité environnementale, sa sécurité alimentaire, sa sécurité sanitaire, sa sécurité économique, sa sécurité sociale, sa sécurité juridique et l’exercice de ses droits fondamentaux ; et,
* **Une protection optimale des intérêts fondamentaux de la nation**: cette exigence souligne l’impératif de défendre les intérêts vitaux et les intérêts stratégiques, économiques, politiques, scientifiques, culturels, sociaux et de préserver les intérêts périphériques de la Nation, contre toutes les formes d’agressions, de menaces et de risques.

La vision de la sécurité nationale se décline en six (06) objectifs politiques:

* *Défendre l’intégrité du territoire national, l’indépendance et la souveraineté nationales, l’Etat et les institutions républicaines du Burkina Faso contre toutes les formes d’agressions, de menaces et de risques extérieurs et intérieurs.*
* *Protéger le peuple burkinabè et ses biens à l’intérieur comme à l’extérieur du territoire national, contre toutes les formes de menaces et de risques tout en lui garantissant la sécurité humaine durable nécessaire à l’exercice de ses droits fondamentaux.*
* *Préserver et consolider l’unité nationale et garantir la stabilité politique, la justice et la paix sociale.*
* *Protéger l’économie nationale contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre le développement humain durable du peuple burkinabè.*
* *Protéger l’environnement contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre la sécurité humaine du peuple burkinabè.*
* *Promouvoir la coopération régionale et internationale en faveur de la paix et de la sécurité.*

1. *Le cadre opérationnel de mise en œuvre de la PSN*

En tant que document d’orientation politique, la PSN nécessite pour sa mise en œuvre, l’élaboration/l’adoption d’une stratégie de sécurité nationale (SSN) qui en est la suite logique. Le cadre opérationnel global de mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale comprend :

* + **la stratégie de sécurité nationale** : la SSN est une description formelle des voies et moyens pour mettre en œuvre la PSN. Son élaboration consiste en un processus méthodique qui vise à mettre en étroite relation, les objectifs définis (fins), les concepts envisagés pour la réalisation de ces objectifs (voies) et les ressources disponibles (moyens). Le processus consiste également à définir les éléments de mise en œuvre de la PSN notamment les principes fondamentaux, les grandes fonctions stratégiques, les contributions des différentes composantes de la Nation, l’architecture de la sécurité nationale, le plan d’action assorti de son mécanisme de financement ainsi que son dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation, le plan de communication.
  + **les stratégies sectorielles** : les politiques et stratégies sectorielles sont définies dans les domaines clés concourant directement et prioritairement à la mise en œuvre des six (06) objectifs de la Politique de sécurité nationale. Il s’agit de la politique extérieure avec ses stratégies ; la politique sectorielle justice et droits humains avec ses stratégies ; la stratégie de défense avec ses plans d’action ; la stratégie de sécurité intérieure avec ses plans d’action ; la stratégie de sécurité pénitentiaire avec ses plans d’action ; la stratégie de protection civile avec ses plans d’action ; la stratégie de protection de l’économie nationale avec ses plans d’action ; la stratégie de protection de l’environnement avec ses plans d’action ; la stratégie de sécurité sanitaire avec ses plans d’action ; la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec ses plans d’action.
  + **les stratégies spécifiques :** elles ont pour vocation d’apporter des solutions opérationnelles aux différentes problématiques de la sécurité nationale identifiées dans les analyses diagnostiques.
  + **les plans particuliers :** ces plans permettent d’apporter des solutions opérationnelles particulières à des problématiques spécifiques identifiées dans les analyses diagnostiques.

1. **Analyse critique de la PSN**
2. *Points forts*

On se réjouit de voir que la PSN est la manifestation de la volonté politique des autorités d’assurer la sécurité de l’Etat et celle physique du citoyen et de ses biens, avec l’exigence de réaliser à son profit, les conditions d’une sécurité alimentaire, sanitaire, économique, environnementale, sociale et politique satisfaisante. Cela exige en retour du citoyen d’être un acteur responsable, un partenaire et un coproducteur de la sécurité. La volonté politique de trouver une solution au terrorisme est perçue dans la PSN qui a été adoptée en avril 2023 conformément aux recommandations du forum national sur la sécurité de 2017. En effet, après plusieurs années dans le processus d’élaboration avec différents changements de régimes politiques, le pays est parvenu à adopter cette PSN pour encadrer et orienter l’action gouvernementale en matière gouvernance et de réformes sécuritaires dans ce contexte sécuritaire délétère.

L’autre force qui retient notre attention est le caractère participatif et inclusif de la démarche d’élaboration de la PSN. En effet, de la préface de la PSN, on retient que la sécurité nationale engage non seulement les forces armées nationales et les services de sécurité intérieure, mais exige également une implication citoyenne active, organisée et encadrée. Par conséquent, la mise en œuvre réussie de la PSN demande de tous, un changement de mentalité et de comportement pour l’implication effective de toutes les couches socio-politiques et professionnelles du Burkina Faso.

On note enfin comme force, le fait que les autorités ont prévu l’élaboration/l’adoption d’une SSN ainsi que des politiques et des stratégies sectorielles et spécifiques en matière de gouvernance sécuritaire afin d’assurer la mise œuvre cohérente et efficiente de la PSN.

1. *Faibles*

Une des faiblesses majeures de la PSN pourrait être sa jeunesse du fait qu’elle vient d’être adoptée il y a à peine six (06) mois. Sa mise en œuvre de ne peut être appréciée pour plusieurs raisons. L’inexistence d’une SSN et le silence des autorités quant à son élaboration/l’adoption en application de la PSN constitue un frein à sa mise en œuvre effective. Les raisons qui ont fait que la formulation et l’adoption de la PSN ont trainé, en dehors de l’instabilité socio-politique, économique et culturelle, on nous dira que c’est bien le manque de financements. Mais, on pourrait s’interroger sur ce qui a été fait des financements du programme des nations unies pour le développement (PNUD) en faveur des processus de réformes sécuritaires au Burkina Faso (Phase II de la RSS).

Un des points qui pourrait freiner la mise en œuvre de la PSN est l’inaccessibilité de certaines zones sur lesquelles l’expression de l’autorité de l’Etat est limitée du fait de l’insécurité. La mobilisation et l’implication des populations de ces zones en faveur de la mise en œuvre concertée de la PSN, reste un défi.

L’absence d’un comité d’élaboration et de suivi-évaluation de la SSN (PSN), est l’un des facteurs non négligeable qui pourrait entraver la mise en œuvre réussie de la PSN.

L’absence d’un plan d’actions de mise en œuvre de la SSN, d’une nouvelle architecture de la sécurité, d’un plan de communication adapté pour les acteurs de la sécurité, peuvent rendre complexe, la mise en œuvre des actions sécuritaires pour certains d’entre eux.

L’autre problème qui pourrait entraver la PSN, c’est bien entendu l’instabilité institutionnelle par les changements de régimes à travers des coups d’Etat dans certains pays du Sahel (cas du Niger). Ce qui pourrait freiner une coordination des opérations concrètes au niveau Liptako-Gourma.

1. *Recommandations*

Les recommandations que soulève l’analyse des faibles de la PSN sont les suivantes :

* Diligenter la mise en place d’une commission d’élaboration de la SSN ou commettre la commission d’élaboration de la PSN à cette tâche afin de l’adopter (Acteurs étatiques).
* Vulgariser largement le contenu de la PNS à travers des actions de communication, de sensibilisation pour faciliter son appropriation aussi bien à l’échelle locale que nationale (tous les acteurs).
* Elaborer et adopter un plan de communication facilitant l’implication de tous les acteurs de la sécurité dans la mise en œuvre de la SSN et de la PSN (Acteurs étatiques).
* Diffuser la SSN auprès des populations pour en faciliter l’appropriation citoyenne (société civile).

**Conclusion**

La PSN au Burkina Faso est un outil essentiel adopté en 2023 pour contrer l’avancée du terrorisme. Sa mise en œuvre est confrontée à un certain nombre de défis (insuffisances) notamment l’inexistence d’une SSN, de politiques et stratégies sectorielles. Il convient donc d’élaborer de toute urgence ses instruments pour faciliter la mise en œuvre de la PSN. Il revient d’insister sur la nécessité d’adopter ces instruments notamment la SSN. Ce qui permettrait de responsabiliser les différents acteurs sur ce qu’il convient de faire pour contribuer à la mise en œuvre de la PSN.

**Ouagadougou, le 19 septembre 2023**

**Yiridjougou Drissa TRAORE**

**Assistant DHC**